

X.
Affaire du
Duc de Montemar.

Quant à celle de l'Infant Don Philippe, on la mettra au nombre de 45. mille hommes.

Le Duc de Montemar, non-obstant tout ce que son Epouse & ses amis ont pû faire en sa faveur, n'a pas eu la permission de venir à la Cour, pour se justifier par lui-même de la conduite qu'il a tenuë étant à la tête de l'Armée du Roi en Italie: Il lui a été insinué au contraire, de la part de S. M. qu'il eut à se rendre à sa Commanderie de *Murcie*, & au Marquis de Castellar, qu'il eut à s'en retourner à son Gouvernement de *Saragosse* pour y vaquer aux devoirs de son Emploi. On leur a fait savoir ces intentions du Roi à Barcelonne, d'où ils avoient dépêché un Exprès en Cour afin de donner avis qu'ils y étoient arrivés, & attendoient les ordres de S. M. Une des choses sur lesquelles le Duc de Montemar devra principalement se justifier, est l'inexécution de l'ordre qui lui fut envoyé au mois de Mai de l'année dernière, d'attaquer l'Armée Autrichienne, lorsqu'il étoit joint avec les troupes Napolitaines sous les ordres du Duc de Castropignano. Car il y a long-tems, à ce que l'on publie, que ce dernier a envoyé à la Cour son avis sur ce sujet. En attendant le Duc de Montemar a été dépouillé de la Charge d'Inspecteur Général de la Cavalerie: & comme il a représenté que le climat de *Murcie* est contraire à sa santé, il lui a bien été permis de choisir un Bourg ou un Village dans la Province d'Andalousie pour se retirer jusqu'à qu'il plaise au Roi d'en ordonner autrement, mais qu'il falloit que l'endroit choisi fût éloigné de la Cour, au moins de 50. lieües.

A l'égard du Comte de Glimes qui a commandé l'Armée